



**Syndicat de Chasse du lot 48**

10, op der Lei L-9746 DRAUFFELT

M. Nicolas HAMEN, secrétaire-trésorier adjoint

Il est porté à la connaissance des membres du syndicat que, conformément à l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, le rôle de répartition 2025/2026 et le compte définitif 2024/2025 peuvent être consultés auprès du secrétaire-trésorier adjoint entre

**le 5 mai et le 20 mai 2025 inclus.**

*Tout intéressé a le droit d'introduire par lettre recommandée une réclamation motivée dans le mois de sa publication contre le rôle de répartition et le compte définitif auprès du ministre. La décision du ministre est susceptible d'un recours en réformation à introduire devant le Tribunal administratif dans les quinze jours à partir de sa notification.*

M. Nicolas HAMEN, secrétaire-trésorier adjoint



(s) Nicolas HAMEN

- pour la Commune de Wincrange : les localités de Boevange et Lullange
- pour la Commune de Clervaux : les localités de Weicherdange et Eselborn
- pour la Commune de Wiltz : la localité de Selscheid